

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

 Date de révision: 24.11.2023
 Version: 7.3
 Date d'édition: 24.11.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation: Ammoniaque 0,1 mol/l (0,1 N) Reag. Ph.Eur. Reag. Ph. Eur. 1004704

 Produit n°:
 87767

 n°CAS:
 1336-21-6

 Numéro d'identification UE:
 007-001-01-2

Numéro d'enregistrement EU REACH: Ce produit est un mélange. Voir la section 3 pour les numéros

d'enregistrement EU REACH, le cas échéant.

Autres désignations: aucune

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Réactif chimique à usage général

Usages déconseillés: Le produit, tel quel ou en tant que composant d'un mélange, n'est pas

destiné à être utilisé par les consommateurs (tel que défini par le règlement

REACH).

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

# France

# **VWR International SAS**

Rue Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion Code postal/Ville 93114 Rosny-sous-Bois cedex Téléphone +33 (0) 1 45 14 85 00

Téléfax

E-mail (personne compétente) SDS@avantorsciences.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures

sur 24 et 7 jours sur 7)





# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# 2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# 2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du
	visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les
	lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/

# 2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.





# **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

non applicable

#### 3.2 Mélanges

Composants dangereux Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nom de la substance	Concentration	Identificateur	Classes et catégories de danger	ATE, Facteur LCS et/ou facteur M
Ammoniac%	< 5%	n°CAS: 1336-21-6	Skin Corr. 1B - H314	STOT SE 3; H335: C ≥
		N°CE: 215-647-6	STOT SE 3 - H335	5 %
			Aquatic Acute 1 - H400	

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

## Remarques générales

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

# En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Demander immédiatement un avis médical.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement les contaminations de la peau. En cas de doute ou si des symptômes se déclarent, demander conseil à un médecin.

## Après un contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON.

## Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle! Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Peut irriter les voies respiratoires. Essoufflement. Toux. Après contact avec la peau: Effet irritant. Après un contact avec les yeux: Effet irritant. Après avoir avalé: Nausée. Vomissement. Hypocalcémie.





#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation: Après inhalation, l'application immédiate de glucocorticoïdes (par inhalation), l'administration d'oxygène et l'immobilisation de la personne affectée sont indiquées. Si nécessaire, toutes autres mesures de prophylaxie de l'œdème pulmonaire. Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon. Si nécessaire, traiter les irritations cutanées avec une mousse dermatocorticoïde. Après un contact avec les yeux: Traitement symptomatique. Après avoir avalé: Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air en chauffant la substance au-dessus de son point d'éclair. Après ingestion de grandes quantités, un lavage gastrique immédiat avec intubation doit être envisagé. Même en l'absence de symptômes, une surveillance à long terme des taux de phosphore et de calcium et des paramètres cardiovasculaires est recommandée.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Le produit même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Le produit même n'est pas combustible.

Ne pas inspirer les fumées.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

En cas d'incendie: évacuer la zone.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Assurer une aération suffisante. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement et placer dans des récipients adéquats en vue d'une élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Eliminer en observant les réglementations administratives. Ventiler la zone concernée.





# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 Informations sur l'élimination: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Ne pas respirer les poussières.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

Toimenpiteet tulipalon, aerosolin ja pölyn muodostumisen estämiseksi

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Des mesures pour protéger l'environnement

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15-25 °C

Classe de stockage: 10-13

Conservation: Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux d'emballage: Verre Polyéthylène haute densité (HDPE) Matériaux et revêtements des conteneurs/équipements inappropriés: Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Ammoniac%	2000/39/EC	EU	LTV	14 mg/m³ - 20	
				ppm	
Ammoniac%	2000/39/EC	EU	STV	36 mg/m³ - 50	
				ppm	

## 8.2 Contrôle de l'exposition

## 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.





#### 8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

#### Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

#### En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,425 mm Temps de pénétration: 10 min

Modèles de gants recommandés: VWR 112-0971

#### Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants: 0,50 mm

Temps de pénétration: > 480 min

Modèles de gants recommandés: VWR 112-1570

## Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié: Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN

136/140)

Recommandation: VWR 111-0206

Matériau approprié: K1

Recommandation: VWR 111-0052

#### **Indications diverses**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

# **8.2.3** Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement aucune donnée disponible





# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide
Couleur: incolore

Odeur: aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

pH: aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation: aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: aucune donnée disponible
Point d'éclair: aucune donnée disponible
Inflammabilité: non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Limite inférieure d'explosivité: aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: aucune donnée disponible Pression de vapeur: aucune donnée disponible Densité de vapeur relative: aucune donnée disponible

Densité et/ou densité relative

Densité: aucune donnée disponible

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: aucune donnée disponible Coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité: aucune donnée disponible

Température de décomposition: non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique: aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique: aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules: ne s'applique pas aux liquides

#### 9.2 Autres informations

Taux d'évaporation: aucune donnée disponible Propriétés explosives: aucune donnée disponible

Propriétés comburantes: non applicable

Densité apparente:
Indice de réfraction:
Constante de dissociation:
Tension de surface:
Constante de Henry:
aucune donnée disponible
aucune donnée disponible
aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1 Réactivité

Ce matériau est non réactif dans des conditions normales.





# 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

Agent oxydant, fort.

Acides.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## 10.5 Matières incompatibles:

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Effets aigus

Toxicité orale aiguë:

Ammoniac ....% - LD50: 350 mg/kg - Rat - (National Library of Medicine ChemID Plus (NLM CIP))

Toxicité dermique aiguë:

aucune donnée disponible

Toxicité inhalatrice aiguë:

aucune donnée disponible

#### Effet irritant et caustique:

Irritation primaire de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des voix respiratoires:

non applicable





#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non applicable

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non applicable

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancérogénicité

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagènité des gamètes sur l'homme disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

#### Danger par aspiration

non applicable

#### **Autres effets nocifs**

aucune donnée disponible

#### **Indications diverses**

aucune donnée disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

## Toxicité pour les poissons:

aucune donnée disponible

# Toxicité pour la daphnia:

Ammoniac ....% - LC50: 101 mg/l (48 h)

# Toxicité pour les algues:

aucune donnée disponible

#### Toxicité bactérielle:

aucune donnée disponible





# 12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

#### 12.7 Autres effets néfastes

aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: aucune donnée disponible

#### Élimination appropriée / Emballage

Eliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# Indications diverses

Législation européenne sur la gestion des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Législation nationale sur la gestion des déchets

Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets

Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets (Art. L541-1 à L541-50)

Décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (Art. D.541-1 et suivants)

Décision n° 2014/955/UE du 18 décembre 2014





# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation

de transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: non attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: aucune
14.4 Groupe d'emballage: non attribué
14.5 Dangers pour l'environnement: aucune
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: aucune

# **Transport maritime (IMDG)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

négligeable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: non attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: aucune
14.4 Groupe d'emballage: non attribué
14.5 Dangers pour l'environnement: aucune
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI

# Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation

de transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: non attribué
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: aucune
 14.4 Groupe d'emballage: non attribué
 14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: aucune





# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# **Réglementations EU**

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

#### **Directives nationales**

aucune donnée disponible

## Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

négligeable





# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

TTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygiensts

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

**DNEL - Derived No Effect Level** 

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.





#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification

Mentions de danger	Classes et catégories de danger	Procédure de classification
H315	Skin Irrit. 2	Méthode de calcul.
H319	Eye Irrit. 2	Méthode de calcul.

#### Informations complémentaires

Indications de changement Examen et révision des articles 13 et 14.

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur (SDS@avantorsciences.com).

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

